

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE
LE MARDI 22 mars 2022 À 18H30**

Présences

Catherine Arpin
Christian Lamy
Magalie Dumas
Louise Gagne
Nathalie Hébert
Nicole Martel
Sarah Labrecque
Nancy Bernard
Sandra Thibeault
Marie Hélène Froment
Diane Robichaud
Annick Gamache
Carole Leroux
Karine Gaudette

Substituts

Marie -Ève Paquet

Absents

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté, l'assemblée est normalement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ -21-22-33

SUR PROPOSITION dûment faite par Catherine Arpin, appuyée par Marie Hélène Froment,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 22 février 2022

CÉ -21-22-34

SUR PROPOSITION dûment faite par Christian Lamy, appuyée par Marie Hélène Froment.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal

3.1. Suivi Photos scolaires

L'année scolaire 2022-2023, les photos seront assurées par la compagnie *Photo repensée*. Les séances devraient avoir lieu lors la 3^e semaine de septembre 2022.

4. Parole au public

Aucun commentaire n'a été émis.

5. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école Les Jeunes Découvreurs a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion ;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

CÉ -21-22-35

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Leroux appuyée par Sandra Thibeault.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

6. Service de traiteur (consultation)

Les membres sont consultés sur leur appréciation du service de traiteur Les petits chefs.

7. Horaire des récréations et du diner

L'équipe-école a constaté plusieurs inconvénients au niveau pédagogique et social d'avoir deux périodes de récréation et de diner. L'École a décidé de faire une semaine d'essai où les élèves ont été à la récréation et au diner selon une seule plage horaire. Les résultats sont concluants et l'école maintiendra cet horaire jusqu'à la fin de l'année.

8. Activités parascolaires

Pour une période de 8 semaines, à partir du 11 avril 2022, deux propositions d'activités parascolaires sont présentées et proposées : cours de clavier et karaté sportif.

CÉ -21-22-36

SUR PROPOSITION dûment faite par Karine Gaudette, appuyée par Marie Hélène Froment.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les activités parascolaires

9. Critères de sélection d'une direction d'établissement

Le conseil d'établissement est chargé de donner des critères de sélection pour une direction d'établissement. Les trois critères qui avaient été retenus l'an dernier sont :

1. Avoir une sensibilité face aux classes spécialisées (TSA) ;
2. Donner une place importante à l'environnement physique de l'école, notamment via le projet d'embellissement de la cour d'école ;
3. Enseignement en looping (même professeur pendant 2 ans).

Ces mêmes critères sont reconduits cette année. La date limite pour l'envoi des documents au Centre de Services Scolaire est le 8 avril 2022.

CÉ -21-22-37

SUR PROPOSITION dûment faite par Sandra Thibeault, appuyée par Marie Hélène Froment.

IL EST RÉSOLU d'approuver à l'unanimité, ces critères de sélection pour la direction de l'école Les Jeunes Découvreurs.

10. Projet éducatif

La direction présente les travaux mi-bilan du comité pédagogique en lien avec le plan d'action pour la mise en œuvre du projet éducatif.

11. Comité cour d'école

Il n'y a pas eu de rencontre à cause de difficultés au niveau des disponibilités. Une nouvelle proposition de dates sera faite. Les plans et devis sont prêts pour l'appel d'offres. Il reste certaines validations à faire. L'appel d'offres pourra être officiellement lancé en avril.

12. Communication dans l'Alizé

13. Service de garde

La préparation pour les inscriptions au service de garde pour l'année scolaire 2022-2023 est en cours. Le plan d'effectif suivra.

14. Vie à l'école

Préscolaire : Les élèves ont eu la visite du Théâtre Tortue Berlué, de Prof Dino et de sa glace sèche. Ils préparent leurs œuvres pour l'encan d'art et les ateliers d'écriture sont amorcés.

1^{er} cycle : Les élèves ont rencontré Philippe Chauveau qui leur a expliqué sa façon d'aborder l'écriture par les marionnettes. La création pour l'encan d'art est commencée. En écriture, les élèves apprennent et travaillent selon les diverses subtilités des personnages.

2^e cycle : Le thème sur les animaux est terminé. Les élèves ont rencontré la caricaturiste Fannie Levasseur. Le mois de l'alimentation sera souligné en avril.

3^e cycle : Les élèves sont heureux du retour d'une seule récréation. Ils retrouvent leurs amis ! Les finissants ont pris leurs photos pour l'album des 6^e années. *Astéria*, présenté par le Centre des arts Juliette Lassonde, a fait vivre aux élèves et aux enseignants une expérience de réalité virtuelle qui a été grandement appréciée.

15. Comité de parents

Pas de retour fait. Les membres n'ont pu se présenter à la rencontre de mars et le résumé de la rencontre n'était pas encore disponible.

16. Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

17. Sujets divers

Le désir de faire une/des rencontre(s) en présentiel est émis.

18. Parole au public

Aucun commentaire n'a été émis.

19. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION dûment faite par Karine Gaudette, appuyée par Sandra Thibeault.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la levée de l'assemblée. Le conseil se clôt à 20h12.

Christian Lamy
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice

CÉ -21-22-38